

# PARCOURS INSTALLATEUR MY SMART BATTERY



## Acteurs

## Etapes entre l'installateur, Enedis et Mylight Systems

## Détails du parcours

01

Je suis l'installateur, j'initie un dossier de demande de raccordement

Je réalise un dossier de raccordement via le portail de raccordement Enedis ([lien](#))

- J'indique la nature de l'installation « autoconsommation avec injection du surplus »
- Je choisis le responsable d'équilibre « **AXPO SOLUTIONS AG** »
- Je précise le type de contrat « **Contrat CUI** »
- Je joins les pièces nécessaires

02

Enedis valide la complétude de mon dossier

Enedis vérifie l'ensemble des pièces et informations communiquées. Ils reviennent vers moi et me notifie par mail la conformité ou non de mon dossier.

### Les principales pièces nécessaires :

- Mandat de représentation
- Autorisation d'urbanisme
- Plan masse

03

Je transmets les informations au fournisseur pour initier la demande de mise en service

Dès la validation de la complétude de mon dossier, celui-ci change de statut en "commander la mise en service". Je transmets alors à MyLight Systems les informations nécessaires à la demande de mise en service en complétant le portail MyProPortal.

### A compléter :

- N° Point de livraison
- N° ENEDIS Connect
- N° Consuel
- N° de série MySmartBattery
- Volume de la batterie
- Télétransmission du consuel

ENEDIS



ENEDIS



mylight  
SYSTEMS





04

MyLight Energy initie la demande de mise en service en injection auprès d'Enedis

Après avoir vérifié les informations enregistrées dans MyProPortal, MyLight Energy transmet à Enedis par mail la demande de mise en service en injection dans le cadre d'un contrat CUI.



05

Enedis valide la demande de mise en service

Enedis vérifie la conformité de la demande de mise en service envoyé par MyLight Energy en rapprochant les informations transmises lors de la demande de raccordement et les informations communiquées sur MyProPortal.

**Le contrat de fourniture/la demande de raccordement, le Consuel et la demande de mise en service comportent les mêmes informations.**



06

Je transmets éventuellement des informations complémentaires



MyLight Energy peut revenir vers moi par mail pour m'informer d'incohérences constatées et/ou me demander des informations complémentaires.

**Toute réponse et/ou modification** devra être **communiquée par mail** à MyLight Energy à l'adresse : **energie@mylight-systems.com**



07

Enedis valide la mise en service en injection de l'installation



Enedis envoie au client, au mandataire et à Mylight Energy une **notification par mail** de la validation de la mise en service en injection du client.



08

MyLight Energy active la MySmartBattery

A réception de la notification de validation de la mise en service en injection de l'installation du client (24h après), **MyLight Energy active la batterie du client à condition que l'installation soit déclarée conforme.**

## Différences entre le contrat MyLight Energy et le contrat d'accès au réseau classique :

- Les documents à ne pas fournir : Attestation d'architecte, titre de propriété, contrat de mise à disposition, promesse de bail, attestation de Rattachement au Périmètre d'Equilibre
- La demande de mise en service en injection est initié par mail et non depuis le portail de souscription

## Points de vigilance

- Le **contrat de fourniture** et la **demande de raccordement** doivent être au même nom et comporter le même statut (ex : Contrat PRO = Demande de raccordement PRO --> le Consuel doit comporté le même nom).
- Bien **s'assurer que le PDL** enregistré sur MyProportal **est correct** – une erreur de saisie à cette étape bloque le process d'activation.
- La **puissance installée déclarée à l'organisme consuel** doit être identique à celle déclarée lors de la demande de raccordement.
- Pensez à communiquer à Enedis une attestation de bridage si la puissance installée est supérieure à la puissance de raccordement max.
- **Attendre que le dossier de raccordement soit validé avant de finaliser les informations sur MyProportal.**

Simplifiez vos  
démarches avec :



Pour vous guider retrouvez  
notre pas à pas ici :

